



Formulaire de rapport d'étude de cas

Définition d'« étude de cas » selon l'ACR : Une étude de cas est un rapport à la fois de l'expérience et du résultat d'une séance de Reiki. Cette étude permet au praticien non professionnel de mettre en pratique les éléments théoriques et pratiques du Reiki avec un participant bénévole, dans le but de satisfaire aux critères requis pour faire une demande d'adhésion en tant que praticien autorisé de l'ACR.

Définition d'un « praticien non professionnel » selon l'ACR : Un praticien non professionnel est un praticien de Reiki qui a passé les niveaux I, II, III et/ou Maître, et qui a exercé le Reiki pendant un minimum d'une année.

Remarque : Si vous êtes un membre étudiant, veuillez remplir le formulaire de renseignements sur le client de l'ACR pour chaque client et le conserver dans vos dossiers confidentiels, tel qu'il est stipulé dans le code de déontologie de l'ACR.

Renseignements sur le praticien demandeur d'adhésion

Prénom et nom : _____

N° de téléphone : _____ Courriel : _____

Renseignements sur la séance de Reiki

Style de Reiki que vous exercez : _____

Durée de la séance : _____ (doit être d'un minimum d'une (1) heure pour être considérée comme une étude de cas)

Comment votre client de l'étude de cas a-t-il réagi à la séance de Reiki ?

Commentaires et observations :

Renseignements sur le client bénévole de l'étude de cas

Prénom et nom : _____

Date de la séance : _____ N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Déclaration de divulgation des renseignements personnels

Le présent formulaire rempli doit être utilisé par le praticien autorisé demandeur de l'ACR nommé ci-dessus, dans le contexte des exigences de pratique établies par l'ACR. La divulgation de ces renseignements est strictement confidentielle. Votre signature accorde la permission de divulguer les renseignements ci-dessus au conseil d'administration de l'Association canadienne de Reiki exclusivement.

Signature du client bénévole _____